

**Réponse à la demande de renseignements no. 3
de la Régie de l'énergie**

**DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS N° 3 DE LA RÉGIE DE L'ÉNERGIE (LA RÉGIE)
RELATIVE À LA MÉTHODOLOGIE D'IDENTIFICATION DES ÉLÉMENTS DU RTP**

**Conciliation de la méthodologie d'identification des éléments du RTP avec le
Registre à être approuvé par la Régie**

1. **Références :** (i) Pièces [B-0072](#), [B-0033](#), [B-0059](#) et [B-0070](#).

Demande :

À la pièce B-0072, Annexes B et C, le Coordonnateur présente le Registre à être approuvé par la Régie.

La Régie comprend que ce registre résulte de l'application de la Méthodologie d'identification des éléments du RTP.

Dans le but de permettre à la Régie de concilier le Registre et l'application de la Méthodologie :

1. Veuillez produire un tableau identifiant les installations de transport et de production qui répondent aux critères du principe de base uniquement. Veuillez également indiquer à quelle entité chacune de ces installations se rapportent. Veuillez séparer les installations de transport de celles de production. Enfin, veuillez indiquer dans une nouvelle colonne le fait que ces installations sont incluses en vertu du principe de base.

R1 Le Coordonnateur produit la pièce HQCF-8, document 2 dans laquelle se trouve deux (2) tableaux séparant les installations de transport de celles de production, lesquels reflètent l'analyse du Coordonnateur en date des présentes.

La colonne « Principe de base » aux deux tableaux indiquent les installations dont le principe de base est applicable lorsqu'un « X » est inscrit.

2. Veuillez ajouter à ce tableau toutes les installations de transport et de production qui sont incluses au RTP en vertu des inclusions. Veuillez également indiquer, dans la nouvelle colonne, en vertu de quelle inclusion parmi les six (6), les installations sont incluses et indiquer les entités auxquelles ces installations se rapportent. Enfin, veuillez séparer les installations de transport de celles de production.

R2 Voir la réponse R1.

Les colonnes « I1 » à « I6 » présentes aux deux tableaux indiquent les installations dont une ou plusieurs inclusions sont applicables lorsqu'un « X » est inscrit.

Le Coordonnateur indique que la colonne I3 concernant les ressources à démarrage autonome figurant dans le plan de remise

en charge de l'exploitant de réseau de transport, est laissée vide à des fins de confidentialité et que la liste des installations incluses en vertu de l'inclusion I3 a été fournie à la réponse R9.1 de la demande de renseignements no.2, à la pièce HQCF-6, document 1.

3. Veuillez identifier dans ce tableau toutes les installations de transport et de production qui sont exclues du RTP en vertu des exclusions. Veuillez également indiquer, dans la nouvelle colonne, en vertu de quelle exclusion parmi les quatre (4), les installations sont exclues et indiquer les entités auxquelles ces installations se rapportent. Enfin, veuillez séparer les installations de transport de celles de production.

R3 Voir la réponse R1.

Les colonnes « E1 » à « E4 » présentes aux deux tableaux indiquent les installations dont une ou plusieurs exclusions sont applicables lorsqu'un « X » est inscrit.

4. Veuillez identifier les installations qui sont exclues ou incluses en vertu du processus d'exception.

R4 Le Coordonnateur indique que trois (3) installations de transport sont incluses en vertu du processus d'exception. Ces trois installations sont identifiées au tableau ci-bas.

Entité	Type	Nom	Niveaux de tension applicables RTP (kV)	Niveaux de tension applicables Bulk (kV)	Ligne exploitée à 200 kV ou plus?	Particularités
HQ	Ligne	L1400	120	Aucun	N	
HQ	Ligne	L2310	230	230	O	
HQ	Poste	Cantons (230-120kV)	230	230	-	

Le Coordonnateur indique qu'il n'y a aucune installation actuellement exclue en vertu du processus d'exception.

5. Veuillez concilier cette liste finale avec l'information contenue aux annexes B et C du Registre (B-0072) en identifiant et justifiant tout écart entre les deux listes.

R5 Le Coordonnateur produit le tableau suivant afin d'identifier tous les écarts entre le Registre (pièce B-0072 du présent dossier) et les tableaux de la pièce HQCF-8, document 2 et celui de la réponse R4. Un justificatif est fourni pour chacun des écarts identifiés.

Entité	Type	Nom	Justificatif
ELL	Poste de départ	High Falls	Cette installation est un poste de départ. Le Coordonnateur indique qu'il aurait dû être retiré du Registre à la suite du dépôt de ses réponses aux engagements pris lors de la séance de travail no. 2 du présent dossier puisque tous les postes de départ ont été retirés.
HQ	Ligne	L1291-1	Le Coordonnateur demande le retrait de cette ligne dans le dossier portant sur la mise à jour annuelle statutaire 2022 du Registre (Dossier R-4224-2023). Les justificatifs sont inscrits à la pièce B-0006 dudit dossier.
HQ	Ligne	L1292-1	<i>Idem</i>
HQ	Ligne	L2304	Cette ligne est inscrite au Registre puisqu'il s'agit d'une ligne exploitée à une tension de 200 kV ou plus, mais elle n'est pas RTP ni Bulk. Le Coordonnateur propose le retrait de cette colonne actuellement au Registre dans le cadre du dossier R-4229-2023.
HQ	Ligne	L2305	<i>Idem</i>
HQ	Ligne	L2317	<i>Idem</i>
HQ	Ligne	L2318	<i>Idem</i>
HQ	Ligne	L2320	<i>Idem</i>
HQ	Ligne	L2326	<i>Idem</i>
HQ	Ligne	L2330	<i>Idem</i>
HQ	Ligne	L2331	<i>Idem</i>
HQ	Ligne	L2334	<i>Idem</i>
HQ	Ligne	L2340	<i>Idem</i>

Entité	Type	Nom	Justificatif
HQ	Ligne	L2341	<i>Idem</i>
HQ	Ligne	L2342	<i>Idem</i>
HQ	Ligne	L2343	<i>Idem</i>
HQ	Ligne	L2344	<i>Idem</i>
HQ	Ligne	L2345	<i>Idem</i>
HQ	Ligne	L2349	<i>Idem</i>
HQ	Ligne	L2350	<i>Idem</i>
HQ	Ligne	L2351	<i>Idem</i>
HQ	Ligne	L2352	<i>Idem</i>
HQ	Ligne	L2354	<i>Idem</i>
HQ	Ligne	L2355	<i>Idem</i>
HQ	Ligne	L2357	<i>Idem</i>
HQ	Ligne	L2358	<i>Idem</i>
HQ	Ligne	L2365	<i>Idem</i>
HQ	Ligne	L2367	<i>Idem</i>
HQ	Ligne	L2370	<i>Idem</i>
HQ	Ligne	L2371	<i>Idem</i>
HQ	Ligne	L2373	<i>Idem</i>
HQ	Ligne	L2374	<i>Idem</i>
HQ	Ligne	L2378	<i>Idem</i>
HQ	Ligne	L2380	<i>Idem</i>
HQ	Ligne	L2384	<i>Idem</i>
HQ	Ligne	L2387	<i>Idem</i>

Entité	Type	Nom	Justificatif
HQ	Ligne	L2388	<i>Idem</i>
HQ	Ligne	L2389	<i>Idem</i>
HQ	Ligne	L2392	<i>Idem</i>
HQ	Ligne	L2393	<i>Idem</i>
HQ	Ligne	L2396	<i>Idem</i>
HQ	Ligne	L2397	<i>Idem</i>
HQ	Ligne	L2398	<i>Idem</i>
HQ	Ligne	L2401	<i>Idem</i>
HQ	Ligne	L2402	<i>Idem</i>
HQ	Ligne	L2404	<i>Idem</i>
HQ	Ligne	L2405	<i>Idem</i>
HQ	Ligne	L2407	<i>Idem</i>
HQ	Ligne	L2408	<i>Idem</i>
HQ	Ligne	L2409	<i>Idem</i>
HQ	Ligne	L3042	<i>Idem</i>
HQ	Ligne	L3043	<i>Idem</i>
HQ	Ligne	L3072	<i>Idem</i>
HQ	Ligne	L3073	<i>Idem</i>
HQ	Ligne	L3074	<i>Idem</i>
HQ	Ligne	L3075	<i>Idem</i>
HQ	Ligne	L3076	<i>Idem</i>
HQ	Ligne	L3088	<i>Idem</i>
HQ	Ligne	L3108	<i>Idem</i>

Entité	Type	Nom	Justificatif
HQ	Ligne	L3109	<i>Idem</i>
HQ	Ligne	L3145	<i>Idem</i>
HQ	Ligne	L3154	<i>Idem</i>
HQ	Ligne	L3155	<i>Idem</i>
HQ	Ligne	L3198	<i>Idem</i>
HQ	Ligne	L3199	<i>Idem</i>
HQ	Ligne	L3210	<i>Idem</i>
HQ	Ligne	L3211	<i>Idem</i>
HQ	Poste	Interconnexion-Maclaren	Après vérification, ce poste ne répond à aucun critère de la définition du RTP. Le Coordonnateur retire cette installation du Registre proposé dans le cadre du présent dossier.
HQ	Centrale de production	Romaine-4	Le Coordonnateur demande l'ajout de cette nouvelle centrale de production dans le dossier portant sur la mise à jour annuelle statutaire 2022 du Registre (Dossier R-4224-2023). Les justificatifs sont inscrits à la pièce B-0006 dudit dossier.

Le Coordonnateur dépose le Registre, dans ses versions française et anglaise, comme pièces révisées HQCF-3, documents 1 et 2 afin de retirer le poste Interconnexion-Maclaren et le poste de départ High Falls.

6. Veuillez indiquer si une installation de transport ou de production peut être incluse au RTP en vertu d'une inclusion mais exclue en vertu d'une exclusion. Dans l'affirmative, veuillez justifier en donnant un exemple.

R6 Le Coordonnateur confirme qu'une installation incluse au RTP en vertu d'une inclusion peut être exclue en vertu d'une exclusion. En somme, cette installation serait exclue du RTP.

Toutefois, les tableaux de la pièce HQCF-8, document 2 ne permettent pas d'identifier un exemple.